



SHELL INTRODUIT UNE GAMME DE LUBRIFIANTS A L'EMPREINTE CARBONE NEUTRE EN EUROPE

Les particuliers comme les professionnels peuvent désormais choisir des lubrifiants à l'empreinte carbone neutre.

[Le 23 février 2021] : La société Shell a annoncé aujourd'hui qu'elle proposera à ses clients des lubrifiants à l'empreinte carbone neutre sur toute une gamme de produits pour véhicules légers, moteurs diesel de véhicules poids-lourds et applications industrielles. Cette initiative répond à la volonté croissante des consommateurs de réduire leur empreinte carbone, et leur permet de compenser les émissions provenant de leur consommation de lubrifiants.

Dans le cadre de ce programme, Shell compensera à travers le monde les émissions de plus de 200 millions de litres de lubrifiants synthétiques hautes performances sur l'ensemble de leur cycle de vie, ce qui revient à retirer 340 000 véhicules de la circulation et à compenser 700 000 tonnes de CO₂e par an. Pour l'Europe, cela correspond à la compensation de **plus de 60 millions de litres de lubrifiants**, revenant à **retirer de la circulation 130 000 véhicules** et à **compenser environ 280 000 tonnes de CO₂e par an (dont 22 000 tonnes en France)**.

Parminder Kohli, vice-président de la division Lubrifiants Europe, Russie et Afrique chez Shell, a déclaré : « En tant que premier fournisseur mondial de lubrifiants, nous sommes bien placés pour répondre à l'évolution des besoins de nos clients. Ainsi, nous mettons tout en œuvre pour éviter ou réduire les émissions, en utilisant davantage d'énergie renouvelable dans la fabrication de nos lubrifiants, en réduisant les déchets et en augmentant l'efficacité énergétique de nos activités. En outre, nous aidons nos clients à agir dès aujourd'hui en compensant les émissions de leurs achats de lubrifiants. »

Les lubrifiants à l'empreinte carbone neutre de Shell seront disponibles sur les principaux marchés européens, notamment au Royaume-Uni, en Allemagne, en France, en Italie, en Espagne, en Pologne, aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg et en Turquie. Ils seront également disponibles par l'intermédiaire des distributeurs Shell dans tous les pays où nous sommes présents. Shell compensera les émissions de divers lubrifiants synthétiques haute performance sur ces marchés, notamment Helix pour les véhicules légers, Rimula pour les moteurs diesel de véhicules poids-lourds et une large gamme de lubrifiants industriels, tels que Shell Omala dans le secteur éolien, la gamme de produits Shell portant l'écolabel « Shell Naturelle » et certains produits Shell Gadus pour le secteur éolien.

Ce programme participe à notre objectif de devenir une entreprise énergétique à zéro émissions nettes d'ici 2050 ou plus tôt. Les mesures visant à éviter et à réduire les émissions constituent le meilleur moyen de combattre ce problème à long terme. En attendant le déploiement de solutions évolutives, les programmes de compensation carbone représentent une solution immédiate pour équilibrer les émissions de CO₂e sur l'ensemble de l'offre et de la chaîne de valeur de Shell. Les crédits carbone de Shell, fondés sur la nature, compenseront les émissions de CO₂e sur l'ensemble du cycle de vie de ces produits. Cela concerne les matières premières, l'emballage, la production, la distribution, l'utilisation par les clients et la fin de vie des produits.

NOTES AUX RÉDACTEURS

Lubrifiants

- Les crédits carbone de Shell fondés sur la nature compenseront les émissions de CO₂ de l'ensemble du cycle de vie de ces produits. Cela concerne les matières premières, l'emballage, la production, la distribution, l'utilisation par les clients et la fin de vie des produits. Chaque crédit carbone représente l'évitement ou l'élimination de gaz à effet de serre équivalant à une tonne de CO₂.
- L'offre de lubrifiants à l'empreinte carbone neutre inclura :
 - Les lubrifiants Shell Helix Ultra 0W
 - La gamme Naturelle
 - L'offre de produits pour le secteur éolien (plusieurs gammes)
 - Une sélection de produits premium pour moteurs diesel de véhicules poids-lourds, applications dans le secteur de l'industrie manufacturière et l'énergie
- Shell est le plus grand fournisseur de lubrifiants au monde,¹ avec environ 5 milliards de litres de produits finis par an vendus dans les segments des véhicules de tourisme et utilitaires, l'aviation, les activités maritimes, l'exploitation minière, la production d'énergie et l'industrie.
- Shell propose à ses clients des lubrifiants spécialisés pour les véhicules hybrides ainsi que des e-fluides rendant les véhicules électriques plus performants et efficaces.
- [Découvrez](#) comment les lubrifiants Shell améliorent les performances tout en réduisant les émissions et les déchets.

Solutions fondées sur la nature

¹ Kline & Co [<https://www.shell.fr/media-centre/archive/media-2020/shell-conserve-son-leadership-sur-le-marche-mondial-des-lubrifiants-pour-la-14eme-annee-consecutive.html>]

- Les solutions fondées sur la nature sont des projets qui participent à la protection, la transformation ou encore la restauration des terres. Ainsi, la nature absorbe davantage de CO₂ présent dans l'atmosphère.
- La préservation ou le réaménagement des écosystèmes naturels – tels que les forêts, les prairies, les tourbières et les zones humides – participent à la diminution des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Cela peut également se traduire par la création, la commercialisation, l'échange et la vente de crédits carbone. Les objectifs sont variés, et portent notamment sur l'amélioration de la biodiversité, de la qualité de l'eau, de la protection contre les inondations et des moyens de subsistance.
- Shell est l'un des investisseurs en crédits carbone les mieux établis au monde. Les projets vérifiés, toujours plus nombreux, auxquels nous participons renforcent les engagements pris par nos clients envers leurs employés, leurs clients et leurs actionnaires en matière d'environnement et de développement durable.
- Shell développe plusieurs initiatives ambitieuses en faveur de la nature à travers le monde, dont nos projets phares Katingan Mentaya en Indonésie et Cordillera Azul au Pérou. Aux Pays-Bas, nous soutenons le Staatsbosbeheer, l'Office national des forêts néerlandais, dans le cadre de la plantation de plus de 5 millions d'arbres au cours des 12 prochaines années. En Espagne, Shell collabore avec Land Life Company sur un projet pilote de reforestation de 300 hectares, avec environ 300 000 arbres déjà plantés dans les régions de la Castille et du Léon. Ces projets ne génèrent pas de crédits carbone pour le moment, mais le feront sans doute à l'avenir. Nous investissons aujourd'hui pour mieux nous préparer à la demande accrue des clients, tandis que le budget carbone à l'échelle du globe se restreint rapidement.
- Pour en savoir plus sur les investissements de Shell dans les écosystèmes naturels, visitez notre [page web](#)

Royal Dutch Shell plc

Royal Dutch Shell plc est une société constituée en Angleterre et au Pays de Galles, dont le siège social est à La Haye et qui est cotée aux bourses de Londres, Amsterdam et New York. Les sociétés Shell sont présentes dans plus de 70 pays et régions et leurs activités comprennent l'exploration et la production de pétrole et de gaz ; la production et la commercialisation de gaz naturel liquéfié et de gaz à liquides ; la fabrication, la commercialisation et l'expédition de produits pétroliers et chimiques et les projets d'énergie renouvelable. Pour plus d'informations, consultez le site <http://www.shell.fr>.

Mises en garde

Les sociétés dans lesquelles Royal Dutch Shell plc détient directement ou indirectement une participation constituent des entités juridiques distinctes. Dans ce **communiqué de presse**, les termes « Shell », « le groupe Shell » et « Royal Dutch Shell » peuvent être utilisés, pour des raisons pratiques, pour désigner Royal Dutch Shell plc et ses filiales en général. De même, les termes « nous », « notre » et « nos » sont également utilisés pour faire référence aux filiales en général ou aux personnes qui travaillent pour ces filiales. Ces expressions sont également utilisées lorsque l'identification de telle société ou de telles sociétés n'a pas d'objectif utile en soi. Les termes « filiales », « filiales de Shell » et « sociétés Shell » sont utilisés dans ce communiqué de presse pour désigner les sociétés sur lesquelles Royal Dutch Shell plc exerce un contrôle direct ou indirect. Les entités et arrangements sans personnalité morale sur lesquels Shell a un contrôle conjoint sont généralement désignés par « joint-ventures » et « coexploitations » respectivement. Les entités sur lesquelles Shell a une influence notable sans toutefois les contrôler seule ou conjointement sont désignées par « associés ». L'expression « intérêt de Shell » est utilisée pour des raisons pratiques pour indiquer la participation directe et/ou indirecte de Shell dans une entité ou un arrangement sans personnalité morale, après exclusion des intérêts de tiers.

Le présent communiqué de presse contient des affirmations prospectives (dans le sens attribué par la loi de 1995 en vigueur aux États-Unis intitulée « Private Securities Litigation Reform Act ») concernant la situation financière, les résultats des opérations et activités de Royal Dutch Shell. Toutes les informations autres que les rappels de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme des informations prospectives. Ces dernières sont basées sur les attentes et hypothèses actuelles de la direction de Royal Dutch Shell et comportent des risques connus ou non ainsi que des incertitudes qui pourraient différer sensiblement avec les résultats, performances ou événements réels, c'est-à-dire finalement réalisés, et ceux exprimés ou sous-entendus dans ces informations. Ces informations prospectives comprennent notamment celles relatives à l'exposition potentielle de Royal Dutch Shell aux risques du marché et des informations exprimant les attentes, croyances, estimations, prévisions, projections et autres hypothèses de la direction. Ces données prospectives sont identifiables par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « vouloir », « ambition », « anticiper », « croire », « pourrait », « estimer », « espérer », « buts », « avoir l'intention », « peut », « objectifs », « perspectives », « plan », « probablement », « projet », « risques », « programme », « chercher », « devrait », « cible », « fera » et autres termes ou expressions similaires. Il y a un certain nombre de facteurs susceptibles d'affecter les opérations à venir de Royal Dutch Shell et qui pourraient faire que ces résultats diffèrent matériellement de ceux qui figurent dans le présent communiqué de presse, y compris mais sans s'y limiter : (a) fluctuation des prix du pétrole brut et du gaz naturel ; (b) changements dans la demande des produits Shell ; (c) fluctuation des devises ; (d) résultats de forage et de production ; (e) estimation des réserves ; (f) perte de part de marché et concurrence du secteur ; (g) risques environnementaux et physiques ; (h) risques associés à l'identification pour acquisition de terrains et cibles appropriés, et réussite de la négociation et conclusion positive de telles transactions ; (i) risque de conduite d'activités dans des pays en développement et pays soumis à des sanctions internationales ; (j) développements législatifs, fiscaux et réglementaires y compris mesures de régulation concernant le changement climatique ; (k) conditions de marché économiques et financières dans différents pays et régions ; (l) risques politiques y compris les risques d'expropriation et de renégociation des termes des contrats avec des services gouvernementaux, retards ou avancements dans l'approbation de projets et retards dans le remboursement de coûts partagés ; (m) les risques liés à l'impact des pandémies, telles que l'épidémie de COVID-19 (coronavirus) ; et (n) changement des conditions commerciales. Rien ne garantit que les versements de dividendes à l'avenir seront égaux ou supérieurs aux dividendes précédemment versés.

Toutes les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont visées expressément et de façon intégrale par les avertissements contenus ou mentionnés dans cette section. Les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prospectives. Des facteurs supplémentaires pouvant affecter les résultats futurs figurent dans le formulaire 20-F Royal Dutch Shell pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2019 (disponible à l'adresse www.shell.com/investor et www.sec.gov). Ces facteurs de risques s'appliquent expressément à toutes les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse et doivent être pris en compte par le lecteur. Toutes ces informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, le **[23 février 2021]**. La Royal Dutch Shell plc et ses filiales ne sont aucunement tenues de mettre publiquement à jour ni de réviser les énoncés prospectifs en fonction des nouvelles informations, événements futurs ou autres faits dont elles auraient connaissance. Au vu de ces risques, les résultats peuvent différer de façon matérielle de ceux indiqués, impliqués ou inférés à partir des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse.

Nous pouvons avoir utilisé certains termes, tels que « ressources », dans ce communiqué de presse que la Commission des valeurs mobilières des États-Unis (SEC) nous interdit strictement d'inclure dans nos dépôts auprès de la SEC. Les investisseurs sont invités à examiner attentivement les informations contenues dans notre formulaire 20-F, Fichier n°1-32575, disponible sur le site de la SEC : <http://www.sec.gov>.

En outre, nous tenons à souligner qu'au **[23 février 2021]**, les plans d'exploitation et les budgets prévisionnels de Shell ne reflètent pas les objectifs de Shell en matière de neutralité carbone. L'objectif visé par Shell est qu'à l'avenir, ses plans d'exploitation et les budgets prévisionnels changent pour refléter son évolution vers l'objectif de la neutralité carbone. Toutefois, ces plans et budgets doivent être en phase avec l'évolution de la société et des clients de Shell vers une économie à l'empreinte carbone neutre.

De plus, dans le présent communiqué de presse, nous pouvons faire référence à « l’empreinte carbone nette » de Shell, ce qui inclut les émissions de dioxyde de carbone provenant de notre production énergétique, les émissions de dioxyde de carbone générées par nos fournisseurs lorsqu’ils fournissent l’électricité nécessaire pour cette production et les émissions de dioxyde de carbone liées à l’utilisation faite par nos clients des produits énergétiques que nous leurs vendons. Shell ne contrôle que ses propres émissions. L’expression « empreinte carbone nette » de Shell n’est utilisée que par commodité et ne vise pas à suggérer que ces émissions sont celles de Shell ou de ses filiales.